

## CHARTRE de l'Instance de participation et d'écoute des jeunes

### Préambule :

A MÉRIGNAC, en s'appuyant sur un dialogue concerté avec les jeunes et avec l'appui du CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), 5 réunions se sont tenues de janvier à juin 2021, regroupant 20 jeunes de différents quartiers, 6 élus, 8 professionnels. Des professionnels jeunesse sont allés à la rencontre d'une cinquantaine de jeunes à travers des interviews.

L'ensemble des éléments de définition de l'instance et de ses modalités de fonctionnement ont été présentés lors d'une rencontre, le samedi 29 mai 2021, regroupant 20 jeunes, 6 élus et 10 acteurs jeunesse du territoire. Ces différentes réunions et écoutes réalisées auprès des jeunes de la ville ont été largement partagées et donnent l'essence même de cette charte.

**L'instance de participation et d'écoute des jeunes mérignacais** porte le nom de : L'IMPACT (Faire émerger ses idées)

Elle est accessible aux jeunes âgés de 11 à 30 ans habitant, étudiant ou travaillant à MÉRIGNAC.

### Ses Objectifs :

Les rencontres ont permis de hiérarchiser ces objectifs par ordre de priorité.

#### Objectif n°1 :

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de sa ville et « faire bouger MÉRIGNAC »
- Mettre au même niveau de dialogue, d'écoute et de participation, les jeunes (11-15 ans et 15-30 ans), acteurs jeunesse et décideurs

#### Objectif n°2 :

- Impulser un lien entre l'instance et la gouvernance du futur Pôle Jeunesse

#### Objectif n° 3 :

- Permettre aux jeunes de se sentir en confiance pour libérer la parole et faire émerger des projets
- Encourager la participation active des jeunes à la vie politique et démocratique
- Créer des rencontres et des interactions entre jeunes et décideurs politiques

#### Objectif n° 4 :

- Contribuer "à ce que les jeunes se sentent chez eux à MÉRIGNAC"
- Consulter les jeunes sur des projets portés par la municipalité

#### Objectif n° 5 :

- Favoriser la participation et les envies des jeunes

Objectif n° 6 :

- Assurer un équilibre entre projets par quartiers et projets pour la ville

**Organisation de l'instance et modalités de fonctionnement :**

Le comité de gouvernance est constitué de 20 membres volontaires dont 50 à 70 % âgés de 13 à 25 ans (10 à 14 membres), 20 à 30 % d'acteurs jeunesse (4 à 6 membres) et de 10 à 20% d'élus (2 à 4 membres)

Ces membres volontaires sont recrutés dans le cadre d'une campagne de communication à la rentrée et d'un appel à candidatures.

Les membres s'engagent sur une année scolaire de septembre à juin à raison d'au moins une réunion par mois de deux heures en soirée. Ce mandat est renouvelable.

Le comité de gouvernance se retrouve à travers des temps conviviaux et des réunions innovantes (événements, concerts, café/débat, etc.)

Des instances secondaires peuvent se constituer selon les sollicitations des jeunes ou des acteurs, à l'initiative d'un groupe de jeunes ou membres de l'instance.

Leurs rayonnements sont à la fois à l'échelle de la Ville mais aussi des 10 quartiers par la désignation d'un jeune ou un groupe de jeunes référents par quartier (les maisons de quartier et le G10 jeunesse seront sollicités en ce sens)

Un budget de fonctionnement est défini et fixé par le conseil municipal chaque année et géré par le service jeunesse.

**Animation de l'instance :**

L'animation du comité de gouvernance est coordonnée par le service jeunesse en binôme avec un animateur jeunesse volontaire parmi les acteurs associatifs du territoire en lien avec la jeunesse.

Les différentes instances et groupes de travail sont eux aussi préparés par le service jeunesse avec un animateur référent.

Le dialogue engagé entre jeunes, animateurs (acteurs jeunesse) et élus (décideurs) a permis d'aboutir à la définition et aux modalités de fonctionnement de l'instance de participation et de concertation des jeunes, pour les jeunes âgés de 11 à 30 ans, en dissociant les âges (11-15 ans et 15-30 ans).

Ce dialogue permettra de poser un cadre de débat et d'écoute équitable entre les membres de l'instance.

Les acteurs jeunesse seront parties prenantes et accompagnateurs de la vie de l'instance en mobilisant des jeunes au sein de chaque quartier, en participant à l'animation des groupes thématiques et répondant aux attentes des jeunes.

**Participation des jeunes :**

Un week-end d'intégration sera organisé en début de mandat pour permettre de se familiariser avec les membres du groupe et avoir une bonne dynamique dans le comité de gouvernance.

Un séjour sera organisé pour tous les membres du comité de gouvernance en fin de mandat afin d'échanger sur une thématique et de faire le bilan.

### **Candidature :**

Pour faire partie du comité de gouvernance, la personne intéressée devra faire acte de candidature motivée en contactant le service jeunesse qui lui fournira un dossier de candidature.

Les membres seront choisis en fonction de leur âge, leur quartier, leur statut.

Il pourra être effectué un tirage au sort au cas où leur nombre serait trop important.

### **Principes de prise de parole :**

Chaque membre respecte les libertés individuelles de pensée et de parole ainsi que les principes de non-discrimination de quel ordre que ce soit. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et pour respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres. Tout comportement déplacé ou injurieux est sanctionné par le renvoi provisoire ou définitif de son auteur

### **Valorisation de l'engagement :**

- Une attestation d'engagement sera remise à chaque jeune en fin de mandat afin de pouvoir valoriser leur engagement sur le CV ou pour leurs études (parcours Sup)
- Une aide à la formation sur la durée du mandat pourra être proposée pour les jeunes volontaires et engagés dans l'instance
- Chaque jeune pourra choisir la valorisation qu'il souhaite selon une liste prédéfinie. Cette liste pourra être proposée en début de mandat et en accord avec les membres de l'instance. Il faudra faire attention à l'équité par rapport aux coûts engagés par chaque valorisation.

Par exemple : faire partie d'un jury (free time vidéo, Fête de la musique, Projet Initiative Jeune...), cartes ou bons cadeaux, avoir un compte associatif crédité de points pour chaque engagement pour avoir des réductions ou la gratuité sur une licence sportive ou culturelle, aide à la formation (BAFA/ Permis B / PSC 1 / SB...)

### **Les thèmes abordés :**

Les thématiques de mobilisation de l'instance de participation des jeunes sont larges : rechercher des solutions face à des problématiques rencontrées, participer aux événements de la ville, donner un avis sur les grands projets d'aménagements urbains, participer à des causes nationales et des sujets de société et d'actualité, soutenir des initiatives portées par des jeunes.

Exemples des sujets évoqués :

- Ouverture d'un espace unique pour la jeunesse : tables, chaises et frigo pour se restaurer et se retrouver, Lieu autogéré par les jeunes, avec une grande salle pour fêter les anniversaires/ Studio danse/musique/théâtre/Sport/Equipements/Coworking espace de travail / Réfectoire/ Echanges / Trocs/ Aide solidaire /Salles polyvalentes
- Equipements sportifs/City-stade/Street Work Out : Parc St Exupéry, Parc Lac Innolin, Robert Brettes, Parc de Beaudésert, Bois du Burck/Parc du vivier et restaurer les équipements déjà mis en place – ex : Citystade de Beaudésert / Laisser les terrains de sports éclairés + tard en hiver
- Création d'un « pôle emploi – CIO » pour les jeunes – 16 ans et + & + d'ateliers et forum de l'orientation Job + connaître ses aides + stage / Ouvrir des stages ou formations qui débouchent sur un métier/ Test « RSA jeunes » à Mérignac
- Un skate Park : développer des skate-parks sur la ville en prenant en compte les pratiques des jeunes.

- Festival en Plein Air – « écolo » à l'image des valeurs de la ville
- Construire des Kiosques dans les parcs de la ville : permettre aux gens de se retrouver, de « chiller », de danser... + de tables et de bancs

**Le budget :**

Un budget de fonctionnement de l'instance, financé et géré par la ville, sera voté tous les ans par le Conseil Municipal.

**Les outils de communication :**

Afin de valoriser l'instance, et faire vivre la participation des jeunes, les outils numériques sont prioritaires à travers notamment le relais sur les réseaux sociaux.

Un mini site « l'impact » sera créé avec pour objectifs de communiquer sur les actions de l'instance, de mettre en valeur les projets en cours et de solliciter les jeunes sur des questions de politique jeunesse.